

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3100

présenté par

M. Roumégas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	186 500 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	186 500 000	0
TOTAUX	186 500 000	186 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de rétablir les capacités de contribution de la France à l'effort multilatéral en faveur de la sécurité sanitaire mondiale.

En 2025, plusieurs engagements financiers de la France en matière de santé mondiale ont fait l'objet de reports, entraînant un décalage de crédits sur l'exercice 2026. Ces reports concernent notamment le versement, initialement prévu, de 50 millions d'euros à l'Alliance Gavi pour le financement de la vaccination mondiale, le règlement de 33 millions d'euros d'arriérés de paiement au titre du mécanisme Covax, garantissant un accès équitable aux vaccins, ainsi que 103,5 millions d'euros destinés au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le montant cumulé de ces reports, soit 186,5 millions d'euros, pèsera significativement sur l'exercice 2026 et risque de compromettre la capacité de la France à honorer ses engagements internationaux. Il pourrait également fragiliser la position de notre pays parmi les principaux contributeurs à la sécurité sanitaire mondiale.

Le présent transfert vise donc à rétablir les marges de manœuvre nécessaires afin de permettre à la France de respecter ses engagements pluriannuels et de poursuivre son rôle moteur dans la réponse internationale aux crises sanitaires, la prévention des pandémies et le renforcement des systèmes de santé dans les pays les plus vulnérables.

Pour ce faire, le présent amendement propose d'abonder de 186,5 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) l'action 01 « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement », à partir de l'action 02 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et

financière au développement ». Nous rappelons qu'il n'est pas dans notre intention de réduire les moyens de ce dernier programme et appelons le Gouvernement, en cas d'adoption de l'amendement, à rétablir les crédits correspondants.